

Communauté de communes
Pays de Mortagne

Assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public**

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaqufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	25
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	25
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	26
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	27
2.1.	Modalités de tarification.....	27
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	28
2.3.	Recettes	31
3.	Indicateurs de performance	32
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	32
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	32
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	34
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	35
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	36
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	37
4.	Financement des investissements	45
4.1.	Montants financiers	45
4.2.	Etat de la dette du service	45
4.3.	Amortissements	46
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	46
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	47
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	48
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	48
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	48
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	48

1- Annexe : note d'information sur les redevances de l'agence de l'eau

1- Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Pays-de-Mortagne
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif,
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi : Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

commune	date d'approbation
Chanverrie - Chambreud	non communiqué
Chanverrie - La Verrie	non communiqué
La Gaubretière	01/02/2002
Les Landes-Genusson	06/07/2005
Mallièvre	néant
Mortagne-sur-Sèvre	non communiqué
Saint-Aubin-des-Ormeaux	non communiqué
Saint-Laurent-sur-Sèvre	18/09/2000, MàJ le 19/10/2011
Saint-Malo-du-Bois	non communiqué
Saint-Martin-des-Tilleuls	20/05/2003
Tiffauges	20/03/2000
Treize-Vents	28/05/2009

Un bureau d'études a été retenu en juin 2023 pour la mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées.

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 6 décembre 2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

- Contrat du 01/01/2019 au 31/12/2028
- Avenant n°1 pour l'intégration de la commune de St Laurent-sur-Sèvre au 01/01/2022,
- Avenant n°2 : prise en charge de la réalisation d'une campagne de mesure à la lagune de la ZAE du Landreau, sur la commune de Chanverrie et réduction du pourcentage de contrôles branchements de 3 % à 2.87 %



commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	variation en % 2023-2024
Chanverrie - Chambretau	633	2 249	1	2 253	0,54%
Chanverrie - pôle du Landreau	38		2		
Chanverrie - La Verrie	1 570		1		
La Gaubretière	1 165	1 161	-	1 161	-0,34%
Les Landes-Genusson	985	998	-	998	1,32%
Mallièvre	152	152	-	152	0,00%
Mortagne-sur-Sèvre	2 795	2 819	3	2 822	0,75%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	510	520	-	520	1,96%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1 521	1 534	-	1 534	0,79%
Saint-Malo-du-Bois	632	638	1	639	1,11%
Saint-Martin-des-Tilleuls	395	395	-	395	0,00%
Tiffauges	682	675	-	675	-1,17%
Treize-Vents	683	440	1	441	-0,90%
total des abonnés	11 524	11 581	9	11 590	0,56%

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,26 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,41 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés



commune	volumes facturés abonnés domest 31/12/2023 (+ 1 brcht)	volumes facturés d'abonnés non domestiques 31/12/2023 (hors Weldom)	2023	volumes facturés abonnés domest 31/12/2024 (+ 1 brcht)	volumes facturés d'abonnés non domestiques 31/12/2024 (hors Weldom)	2024	variation en % 2023-2024 (volumes domestiques + industriels)
Chanverrie - Chambretaud	46 618	14 776	61 394	148 752	19 497	263 470	-12%
Chanverrie - pôle du Landreau	6 883	84 207	91 090		17 703		
Chanverrie - La Verrie	132 860	15 735	148 595		16 104		
La Gaubretière	85 431	-	85 431	64 750	-	64 750	-24%
Les Landes-Genusson	80 033	-	80 033	61 875	-	61 875	-23%
Mallièvre	9 335	-	9 335	7 336	-	7 336	-21%
Mortagne-sur-Sèvre	247 665	36 424	284 089	158 651	33 878	192 529	-32%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	36 574	-	36 574	29 189	-	29 189	-20%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	143 660	-	143 660	113 223	-	113 223	-21%
Saint-Malo-du-Bois	49 891	7 893	57 784	39 011	9 925	48 936	-15%
Saint-Martin-des-Tilleuls	28 964	-	28 964	21 539	-	21 539	-26%
Tiffauges	56 574	-	56 574	39 402	-	39 402	-30%
Treize-Vents	34 044	529	34 573	25 156	-	25 156	-27%
total des volumes factures aux abonnés	958 532	159 564	1 118 096	708 884	96 134	805 018	-28%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Il est constaté une baisse du volume facturé. Cette baisse s'explique par une période de facturation exceptionnellement plus courte en 2024, liée à la mise en place d'un décalage de facturation depuis la reprise de ce service par Vendée Eau. Les factures de l'année 2024 ont porté la période du 01/11/2023 au 01/08/2024.

Ainsi, la période considérée pour 2024 couvre 9 mois au lieu de 12. En reconstituant le volume sur 12 mois, le volume « abonnés domestiques » proratisé pour 2024 s'établit à 939 829 m³.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Sèvremoine en 2018 puis Mauges Communauté en 2019	4 649		42.96 %
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	NC	NC	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2024.

- LUCAS G (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 20/08/2030,
- Cabinet dentaire Coudert – Hervieu - 2012,
- Boulangerie (pl C. de Gaulle, Chanverrie) - 2012
- SMURFIT KAPPA (Mortagne-sur-Sèvre) – 2014

- O'GUSTE (Mortagne-sur-Sèvre) – date de fin d'autorisation : 24/08/2028
- VIENNOISERIE LIGERIENNE (Mortagne-sur-Sèvre) - date de fin d'autorisation : 10/07/2028.
- La charcuterie Begein (Saint-Malo-du-Bois) – date de fin d'autorisation : 27/03/2030,
- TENDANCE CREATIVE (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 12/07/2027,
- La brasserie Mélusine (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 29/07/30,
- La LEMANCE (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 01/07/2025,
- SOFRILOG (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 01/07/2030,
- SUPERMARCHE Utile (Chanverrie) – date de fin d'autorisation : 27/05/2025

A partir de 2025, l'arrêté autorisant les déversements autres que domestiques a été complété ; il n'y a plus de conventions spéciales de déversement.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 237,23 km :

- 214 389 ml en gravitaire,
- 19 488 ml en refoulement.

Des ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement		Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Chanverrie, Chambretaud	Entrée de station d'épuration : dans le regard avant le poste	
Trop plein	Chanverrie, La Verrie	Station d'épuration : bassin tampon	
Trop plein	Chanverrie, La Verrie	Entrée de station – regard avant PR	
Déversoir d'orage	La Gaubretière	Entrée de station sur réseau avant PR	
Déversoir d'orage	La Gaubretière	En bas de l'allée Acher Dubois	
Trop plein	Les Landes-Genusson	Station d'épuration : PR, détection de surverse	
Trop plein	Les Landes-Genusson	Station d'épuration : trop plein de bassin tampon	
Trop plein	Les Landes-Genusson	PR de Bellevue	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	Champ à proximité de la rue Éric Tabarly	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	Champ à proximité de la rue des rosiers	
Déversoir d'orage	Les Landes-Genusson	rue Pasteur	
Trop plein	Mallièvre	PR Moulin Baubry	
Déversoir d'orage	Mallièvre	Rue des Ménicles	
?	Mortagne-sur-Sèvre, Evrunes	Entrée de station : point de mesure équipé d'un caisson déversoir	
Trop plein	Mortagne-sur-Sèvre, Evrunes	PR de Bellevue dans la bache du poste	
Trop plein	Mortagne-sur-Sèvre, St Hilaire	Entrée de STEP dans PR	
Trop plein	Mortagne-sur-Sèvre, St Hilaire	PR Rochard	
Déversoir d'orage	Saint-Aubin-des-Ormeaux	Rue du Calvaire ? non connu par Sandrine	
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Pont Bazin	50 kg DBO5 estimé
Déversoir d'orage	Saint-Laurent-sur-Sèvre	Chaussac (rue de la Rochejacquelein)	
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Bellevue	
Trop plein	Saint-Laurent-sur-Sèvre	PR Les étangs	
Déversoir d'orage	Saint-Laurent-sur-Sèvre	TP Place Grignon de Montfort (Jean Paul II)	51 kg DBO5 estimé
Déversoir d'orage	Saint-Laurent-sur-Sèvre	Croisement rue de la Jouvence et Sèvre Nantaise (Pont Eiffel / Guichet) Jouvence	138 kg DBO5 estimé
Trop plein	Saint-Malo-du-Bois	PR ZAE La Perdriette	
Déversoir d'orage	Saint-Malo-du-Bois	Dans le tampon avant le PR d'entrée de station	
Trop plein	Treize-Vents	PR Boulaie	
Trop plein	Treize-Vents	PR ZA La Bate (Belle Roche)	
Déversoir d'orage	Tiffauges	En bas de la rue des Doves	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Rue du Puy Pelé (en haut de la STEP)	
Déversoir d'orage	Tiffauges	En bas des rues du Prieuré et de la Crûme	
Déversoir d'orage	Tiffauges	en bas de la rue des Moines	

Déversoir d'orage	Tiffauges	Château	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Rue du Calvaire	
Déversoir d'orage	Tiffauges	en bas de la rue St Lazare	
Déversoir d'orage	Tiffauges	Place du champ de foire (haut de la rue des Doves	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 16 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de Chambretaud - La Palardière Code Sandre de la station : 0485048S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré									
Date de mise en service		01/10/1995									
Commune d'implantation		Chanverrie (85302)									
Lieu-dit		La Palardière									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		660									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j		110 m³/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 28/04/1994									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur la Crume									
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅ -f		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		120				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		120				☐ et ☐ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
néant											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La station CHAMBRETAUD - La Palardière / code sandre : 0485048S0001) a été mise hors service le 17/07/2024.
 Dans le cadre de la construction de la nouvelle station de Chanverrie - La Barboire, un poste de relevage été construit sur le site de La Palardière afin de renvoyer les effluents de ce bassin de collecte vers la zone du bourg pour ensuite être acheminés gravitairement vers la nouvelle station.

STEU N°2 : Station de Chambretaud-Le Bourg
 Code Sandre de la station : 0485048S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage aéré							
Date de mise en service				01/01/1993							
Commune d'implantation				Chanverrie (85302)							
Lieu-dit				Sud Est bourg							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10/11/1982									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau 'Le blanc							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅ -f		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		120				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		100				☐ et ☐ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		40				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
février		3.5	97.81	14	95.88	7.2	94.86	16.94	41.35	2	72.03

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La station CHAMBRETAUD - Sud est Bourg / code sandre 0485048S0002 a été mise hors service le 18/03/2024.
 A partir de cette date, les effluents ont été dirigé en entrée de la nouvelle station de Chanverrie - La Barboire.

STEU N°3 : Station de Chanverrie (Chambretaud) – La Barboire
Code Sandre de la station : 0485302S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/04/2024							
Commune d'implantation				Chanverrie (85302)							
Lieu-dit				La Barboire							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 900							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				574 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du ... 29/09/2021 modifié le 13/02/2025									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Blanc							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		15				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO		60				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		20				☐ et ☒ ou		50 %			
NGL		10				☐ et ☐ ou					
NTK		8				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		6.05	98.24	39.5	94.64	7	98.25	8.74	92.18	0.68	94.28

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La station CHAMBRETAUD - La Barboire / code sandre 0485302S0004 correspond à la réunification des systèmes de collecte de Chambretaud - La Palardière et Chambretaud - Sud est Bourg.

STEU N°4 : Station de Chanverrie (La VERRIE) - Le Coudreau
Code Sandre de la station : 0485302S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/04/1998							
Commune d'implantation				Chanverrie (85302)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				4 000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				600 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du ... 19/07/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau des Amourettes							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		80 %			
DCO		125				☐ et ☒ ou		75 %			
MES		35				☐ et ☒ ou		90 %			
NGL		20				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☒ ou		80 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		6.25	98.15	24.08	96.56	7.28	97.45	4.27	94.91	1.04	90.38

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°5 : Station du Pôle du Landreau (commune de la Verrie)
Code Sandre de la station : 0485302S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1998							
Commune d'implantation				Chanverrie (85302)							
Lieu-dit				Pôle du Landreau							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				452							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				68 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau des amourettes							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		125				☐ et ☒ ou		60 %			
MES						☐ et ☒ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ -f		DCO _f		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		27.5	95.28	93	90.73	38	88.48	13.39	77.13	3.83	50.31

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°6 : Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson
Code Sandre de la station : 0485097S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage aéré							
Date de mise en service				01/10/1982							
Commune d'implantation				La Gaubretière (85097)							
Lieu-dit				Route des Landes							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 080							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				180 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				La Crume					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅ -f		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		200				☐ et ☒ ou		60 %			
MES						☐ et ☐ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		11.55	90.14	37.5	88.3	9.4	93.3	29.21	16.26	5.1	neg

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°7 : Station de la Gaubretière - Les Gâts
Code Sandre de la station : 0485097S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/05/2006							
Commune d'implantation				La Gaubretière (85097)							
Lieu-dit				Les Gâts							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				500 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 11/05/2004									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				La Poisotière					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		90 %			
DCO		125				☐ et ☒ ou		75 %			
MES		35				☐ et ☒ ou		70 %			
NGL		15				☐ et ☒ ou		70 %			
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou		80 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		6.2	95.89	35.5	88.97	6.9	96.22	10.67	72.62	1.23	75.16

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°8 : Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien
Code Sandre de la station : 0485119S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				19/01/2015							
Commune d'implantation				Les Landes-Genusson (85119)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2 800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				420 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 05/02/2013									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau l'étang des Boucheries							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		15				☒ et ☐ ou		70 %			
DCO		65				☒ et ☐ ou		75 %			
MES		20				☒ et ☐ ou		90 %			
NGL		10				☐ et ☐ ou					
NTK		7				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺		3				☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		4.24	98.05	19.44	95.93	3.61	98.45	12.86	82.8	0.55	92.16

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°9 : Station Gazeau-Evrunes
Code Sandre de la station : 0485151S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/09/1993							
Commune d'implantation				Mortagne-sur-Sèvre (85151)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				7 200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1 200 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 25/07/1991									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Sèvre Nantaise							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		80			
DCO		90				☐ et ☐ ou					
MES		30				☐ et ☐ ou					
NGL		10				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5.08	98.23	20.08	96.87	5.08	98.3	4.9	92.22	0.85	81.32

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°10 : Station d'épuration St Hilaire de Mortagne
Code Sandre de la station : 0485151S0008

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée							
Date de mise en service				27/04/2007							
Commune d'implantation				Mortagne-sur-Sèvre (85151)							
Lieu-dit				Saint-Hilaire							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				320 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 05/01/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau de la 'Verгнаie'					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		80			
DCO		125				☐ et ☒ ou		75			
MES		35				☐ et ☒ ou		90			
NGL		10				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		6.8	97.7	15.5	97.62	2.8	99.15	3.27	95.04	0.98	89.3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°11 : Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls
Code Sandre de la station : 0485198S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/12/2004							
Commune d'implantation				Saint-Aubin-des-Ormeaux (85198)							
Lieu-dit				Rte de Saint-Martin-des-Tilleuls							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 27/06/2003									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				LE VRIGNON					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅ -f		25				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		125				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		150				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ -f		DCO _f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril		15	86.36	39	82.74	13	88.7	19.34	32.38	0.17	92.39

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°12 : Station d'épuration ZA du bois Chabot
Code Sandre de la station : 0485238S0006

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1998							
Commune d'implantation				Saint-Laurent-sur-Sèvre (85238)							
Lieu-dit				ZA du Bois Chabot							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				220							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				33 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 12/01/1993									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				la Sèvre Nantaise					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO		200				☐ et ☒ ou		60 %			
MES						☐ et ☐ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO _{5f}		DCO-f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars		-	-	3	98.57	14	94.4	5.29	87.2	0.45	95.31

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°13 : Station La Pârie
Code Sandre de la station : 0485238S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/09/1982							
Commune d'implantation				Saint-Laurent-sur-Sèvre (85238)							
Lieu-dit				La Pârie							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				6 500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				905 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 23/11/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Sèvre Nantaise							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		20				☐ et ☒ ou		90 %			
DCO		70				☐ et ☒ ou		80 %			
MES		35				☐ et ☒ ou		90 %			
NGL		15				☐ et ☒ ou		80 %			
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou		90 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		6.48	96.47	25.08	93.67	9.73	95.30	4.04	89.14	0.38	93.94

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°14 : Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet
Code Sandre de la station : 0485240S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/11/1974							
Commune d'implantation				Saint-Malô-du-Bois (85240)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				720							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				SEVRE NANTAISE					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou		60 %			
DCO		200				☐ et ☐ ou		60 %			
MES						☐ et ☐ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Juillet		5	99.18	15.4	98.82	7	98.4	16.47	89.12	4.97	56.78

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°15 : Station de St Malo-du-Bois -Est
Code Sandre de la station : 0485240S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				14/02/2017							
Commune d'implantation				Saint-Malô-du-Bois (85240)							
Lieu-dit				Est							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				750							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				449 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 14/04/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				LA SEVRE NANTAISE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		70 %			
DCO		65				☐ et ☒ ou		75 %			
MES		25				☐ et ☒ ou		90 %			
NGL		10				☐ et ☒ ou		70 %			
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou		80 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5.34	98.36	19.42	97.02	4.13	98.71	3.06	95.84	0.56	93.24

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°16 : Station de St Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson
Code Sandre de la station : 0485247S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/04/1992							
Commune d'implantation				Saint-Martin-des-Tilleuls (85247)							
Lieu-dit				Route des Landes-Genusson							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				507							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				76 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 30/08/1991									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de la Rainerie puis le Vrignon							
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅ -f		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO-f		200				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		120				☐ et ☒ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NK		40				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ -f		DCO-f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril		25	91.94	91	85.74	30	87.5	40.79	44.79	4.3	27.12

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°17 : Station de Tiffauges - le bourg
Code Sandre de la station : 0485293S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boues activées							
Date de mise en service				01/07/1993							
Commune d'implantation				Tiffauges (85293)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 083							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				180 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 24/08/1992									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				La Crume					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		30				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO		90				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		30				☐ et ☒ ou		50 %			
NGL		20				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou		60 %			
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou		80 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		5.21	94.62	20	91.4	10.5	90.22	5.58	83.18	0.57	87.81

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°18 : Station de Treize Vents - Route de Mallièvre
Code Sandre de la station : 0485296S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/06/1989							
Commune d'implantation				Treize-Vents (85296)							
Lieu-dit				Rte de Mallièvre							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1194							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				179 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 27/08/1988									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Fossé vers la Vouzaie					
Polluant autorisé		Concentrations maximales au point de rejet (mg/l) selon le rapport annuel du service de l'eau				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou		60 %			
DCO		120				☐ et ☒ ou		60 %			
MES		120				☐ et ☒ ou		50 %			
NGL						☐ et ☐ ou					
NK		40				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅ -f		DCO f		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne		13.95	93.53	65.5	85.21	45	80.44	28.13	48.99	3.88	33.85

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière Code Sandre : 0485048S0001	-	-
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg Code Sandre : 0485048S0002	-	-
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Barboire	/	13.472
Station de Chanverrie – La Verrie - Le Coudreau Code Sandre : 0485302S0001	31.4477	44.767
Station de Chanverrie – La Verrie - Pôle du Landreau Code Sandre : 0485302S0002	-	-
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson Code Sandre : 0485097S0002	-	-
Station de la Gaubretière - Les Gâts Code Sandre : 0485097S0003	22.44	10.608
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien Code Sandre : 0485119S0001	24.166	32.949
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes Code Sandre : 0485151S0007	75.8755	77.735
Station d'épuration St Hilaire de Mortagne Code Sandre : 0485151S0008	12.1655	15.347
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls Code Sandre : 0485198S0001	-	-
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot Code Sandre : 0485238S0006	-	-
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie Code Sandre : 0485238S0007	57.8519	68.69
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet Code Sandre : 0485240S0002	-	0.45
Station de Saint-Malo du Bois - Est Code Sandre : 0485240S0003	9.8758	27.515
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson Code Sandre : 0485247S0001	-	-
Station de Tiffauges - le bourg Code Sandre : 0485293S0002	16.4	12.32
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre Code Sandre : 0485296S0001	-	-
Total des boues produites	250.2224	303.853



1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière Code Sandre : 0485048S0001	0	0
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg Code Sandre : 0485048S0002	0	0
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau Code Sandre : 0485302S0001	23.8	39.082
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau Code Sandre : 0485302S0002	0	0
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson Code Sandre : 0485097S0002	0	0
Station de la Gaubretière - Les Gâts Code Sandre : 0485097S0003	23.26	10.608
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien Code Sandre : 0485119S0001	24.7	30.559
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes Code Sandre : 0485151S0007	76.67	78.558
Station de St Hilaire de Mortagne Code Sandre : 0485151S0008	0	0
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls Code Sandre : 0485198S0001	0	0
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot Code Sandre : 0485238S0006	0	0
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie Code Sandre : 0485238S0007	66.66	53.55
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet Code Sandre : 0485240S0002	0	0.45
Station de St Malo du Bois – Est, Puy Moisson Code Sandre : 0485240S0003	18.42	28.014
Station de St Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson Code Sandre : 0485247S0001	0	0
Station de Tiffauges - le bourg Code Sandre : 0485293S0002	16.4	12.32
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre Code Sandre : 0485296S0001	0	0
Total des boues évacuées	249.91	253.141

2- Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

- Cas général : maison individuelle

Au 01/01/2024 : 1 100 €

Au 01/01/2025 : 1 200 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Participation aux frais de branchement eaux usées :

sur réseau existant		sur réseau neuf	
1 branchement (EU ou EP)	2 branchements (EU et EP, 2EU, 2EP)	1 branchement (EU ou EP)	2 branchements (EU et EP, 2EU, 2EP)
1 600,00 € HT	2 500,00 € HT	1 000,00 € HT	1 500 € HT

- 1 250,00 € HT la participation pour chaque branchement supplémentaire sur réseau existant à compter du 3^e branchement, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- 100 € HT du ml supplémentaire si branchement supérieur à 7 ml applicable en plus du forfait branchement, à compter du 1^{er} janvier 2025,

- de fixer la longueur maximale d'un branchement à 30 ml, dans le secteur zoné « assainissement collectif ». Dans le cas d'une demande de branchement à plus de 30 ml du réseau, de plusieurs demandes de branchements ou d'un intérêt pour la collectivité de réaliser la desserte en vue de projets ultérieurs, la collectivité réalisera à sa charge une extension de réseau ou de branchement.

Base de prise en charge : ml de réseau à étendre – 30 ml = longueur prise en charge par la collectivité.

Délais :

- de 2 ans maximum pour la réalisation de travaux d'extension de réseau « simple ».

- de 3 ans maximum pour la réalisation de travaux « complexes » ou « d'envergure » (Poste de refoulement, ...),

Facturation du service d'assainissement pour les abonnés :

	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
	Part collectivité	Part fermière	Part collectivité	Part fermière
Chanverrie - Chambretaud et pôle du Landreau, La Gaubretière, Les Landes-				
Part fixe (€ HT)	21,54 €	23,55 €	21,86 €	24,27 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,951 €	0,706 €	0,9220 €	0,7280 €
Chanverrie - La Verrie				
Part fixe (€ HT)	19,68 €	23,55 €	20,86 €	24,27 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,919 € puis 0,9609 €	0,706 €	0,89 €	0,7280 €
Mortagne-sur-Sèvre				
Part fixe (€ HT)	21,54	23,55 €	21,86 €	24,27 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,803 € puis 0,91 €	0,706 €	0,89 €	0,7280 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux				
Part fixe (€ HT)	20,02	23,55 €	21,04 €	24,27 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,818 €	0,706 €	0,86 €	0,7280 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre				
Part fixe (€ HT)	17,65 €	23,55 €	20,30 €	24,27 €
Part proportionnelle (€ HT)	0,892 €	0,706 €	0,89 €	0,7280 €
Taxe sur la modernisation des réseaux de collecte : 0,16 € du m3 jusqu'au 31 12 2024, remplacée par la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement : 0,084 € du m3 en 2025				
Taux de TVA, 10 %				

Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 02/10/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 02/10/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 instituant la contre-valeur de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.



2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

communes de Chanverrie, Chambretaud et pôle du Landreau, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Saint-Malo-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges et Treize-Vents			
120	au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	21,54 €	21,86 €	1,49%
Part proportionnelle	114,120 €	110,64 €	-3,05%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	135,66 €	132,50 €	-2,33%
Part fermière			
Part fixe annuelle	23,55 €	24,27 €	3,06%
Part proportionnelle	84,72 €	87,36 €	3,07%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	108,27 €	111,63 €	3,07%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau de la Loire)	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	26,31 €	25,42 €	-3,40%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	45,51 €	35,50 €	-22,00%
TOTAL	289,44 €	279,63 €	-3,40%
Prix TTC au m3	2,41 €	2,33 €	-3,40%

Facture d'assainissement type - commune de Chanverrie, La Verrie			
	120 au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	19,68 €	20,86 €	6,00%
Part proportionnelle	113,63 €	106,80 €	-6,01%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	133,31 €	127,66 €	-4,24%
Part fermière			
Part fixe annuelle	23,55 €	24,27 €	3,06%
Part proportionnelle	84,72 €	87,36 €	3,07%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	108,27 €	111,63 €	3,07%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Agglo)	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	26,08 €	24,94 €	-4,39%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	45,28 €	35,02 €	-22,67%
TOTAL	286,86 €	274,31 €	-4,39%
Prix TTC au m3	2,39 €	2,29 €	-4,39%

Facture d'assainissement type - commune de Mortagne-sur-Sèvre			
120	au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	21,54 €	21,86 €	1,49%
Part proportionnelle	104,92 €	106,80 €	1,79%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	126,46 €	128,66 €	1,74%
Part fermière			
Part fixe annuelle	23,55 €	24,27 €	3,06%
Part proportionnelle	84,72 €	87,36 €	3,07%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	108,27 €	111,63 €	3,07%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Ag	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	25,39 €	25,04 €	-1,42%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	44,59 €	35,117 €	-21,26%
TOTAL	279,32 €	275,41 €	-1,42%
Prix TTC au m3	2,33 €	2,30 €	-1,42%

Facture d'assainissement type - commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux			
120	au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en
Part collectivité			
Part fixe annuelle	20,02 €	21,04 €	5,09%
Part proportionnelle	98,16 €	103,08 €	5,01%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	118,18 €	124,12 €	5,03%
Part fermière			
Part fixe annuelle	23,55 €	24,27 €	3,06%
Part proportionnelle	84,72 €	87,36 €	3,07%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	108,27 €	111,63 €	3,07%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (Ag	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	24,57 €	24,58 €	0,06%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	43,77 €	34,66 €	-20,80%
TOTAL	270,22 €	270,41 €	0,06%
Prix TTC au m3	2,25 €	2,25 €	0,06%

Facture d'assainissement type - commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre			
120	au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	17,65 €	20,30 €	15,01%
Part proportionnelle	107,04 €	106,80 €	-0,22%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	124,69 €	127,10 €	1,93%
Part fermière			
Part fixe annuelle	23,55 €	24,27 €	3,06%
Part proportionnelle	84,72 €	87,36 €	3,07%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	108,27 €	111,63 €	3,07%
Taxes et redevances			
Redevance sur la modernisation des réseaux de collecte (1)	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	25,22 €	24,88 €	-1,34%
Montant des taxes et redevance pour facture de 120 m3	44,42 €	34,96 €	-21,29%
TOTAL	277,38 €	273,69 €	-1,34%
Prix TTC au m3	2,31 €	2,28 €	-1,34%

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix /m³ au 01/01/2024	Prix /m³ au 01/01/2025
Chanverrie – Chambretaud et pôle du Landreau	2,41 €	2,33 €
Chanverrie – La Verrie	2,39 €	2,29 €
La Gaubretière	2,41 €	2,33 €
Les Landes-Genusson	2,41 €	2,33 €
Mallièvre	2,41 €	2,33 €
Mortagne-sur-Sèvre	2,33 €	2,30 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	2,25 €	2,25 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	2,31 €	2,28 €
Saint-Malô-du-Bois	2,41 €	2,33 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	2,41 €	2,33 €
Tiffauges	2,41 €	2,33 €
Treize-Vents	2,41 €	2,33 €

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle, en avril et octobre.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'objectif est de tendre à une homogénéisation des tarifs à l'horizon 2026.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées*	1 261 549,00 €	1 254 864,72 €
Travaux	36 825,00 €	62 250,00 €
Participation assainissement collectif	97 887,00 €	118 400,00 €
Autres recettes / Subv. Et participat° collectivités et atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
Autres produits exceptionnels : résultat d'exploitation suite au transfert de compétence	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	1 396 418,00 €	1 438 716,12 €

* y compris les produits rattachés.

Recettes globales : Total des recettes 31/12/2024 : 1 438 716,12 €.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées*	965 500,00 €	1 066 000,00 €
Collectivités et autres organismes publics	1 210 700,00 €	1 325 700,00 €
Total des recettes	2 176 200,00 €	2 391 900,00 €

3- Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 100 % des abonnés potentiels.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		76.44 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	89.83 %	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	30.36 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de Chanverrie - Chambretaud, La Palardière	0	/	/
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	51.20	100	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, la Barboire	73.32	Mise en service en 2024	100
Station de Chanverrie - La Verrie, le Coudreau	238.62	100	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	44.52	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	45.44	100	100
Station de la Gaubretière - Les Gâts	47.88	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	110	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	324.94	100	100
Station de St Hilaire de Mortagne	71.37	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	34.10	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	4.62	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	291.60	100	100
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	15.25	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	102.24	100	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	34.10	100	100
Station de Tiffauges - le bourg	46.20	100	100
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	45.09	100	100
Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	1 580.49		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de Chanverrie - Chambretaud, La Palardière	0	100	Pas de bilan en 2024
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	51.20	100	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, la Barboire	73.32	Mise en service en 2024	100
Station de Chanverrie - La Verrie, le Coudreau	238.62	100	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	44.52	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	45.44	100	100
Station de la Gaubretière - Les Gâts	47.88	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	110	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	324.94	100	100
Station de St Hilaire de Mortagne	71.37	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	34.10	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	4.62	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	291.60	100	100
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	15.25	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	102.24	100	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	34.10	100	100
Station de Tiffauges - le bourg	46.20	100	100
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	45.09	100	100
	1 580.49		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière	0	100	Pas de bilan en 2024
Station de Chanverrie - Chambretaud, le bourg	51.20	100	100
Station de Chanverrie - Chambretaud, la Barboire	73.32	Mise en service en 2024	100
Station de Chanverrie – La Verrie, le Coudreau	238.62	0	100
Station de Chanverrie - Pôle du Landreau	44.52	100	100
Station de la Gaubretière - Rte des Landes-Genusson	45.44	100	0
Station de la Gaubretière - Les Gâts	47.88	100	100
Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien	110	100	100
Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes	324.94	0	0
Station de St Hilaire de Mortagne	71.37	100	100
Station de Saint-Aubin-des-Ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls	34.10	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - ZA du bois Chabot	4.62	100	100
Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie	291.60	100	100
Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet	15.25	100	100
Station de Saint-Malo du Bois - Est	102.24	0	100
Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson	34.10	100	100
Station de Tiffauges - le bourg	46.20	100	100
Station de Treize Vents - Route de Mallièvre	45.09	100	100
	1 580.49		

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages est 72 (66 en 2023).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de Chanverrie – Chambretaud, La Palardière :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Chanverrie – Chambretaud, Le Bourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Chanverrie, - Chambretaud, La Barboire :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Chanverrie, - La Verrie, Le Coudreau :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	39.082
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		39.082

Station de Chanverrie, pôle du Landreau :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	

Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de la Gaubretière - Rte des Landes Genusson :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de la Gaubretière - Les Gâts :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	10.608
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10.608

Station des Landes-Genusson - Route de Saint Symphorien :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	30.559
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30.559

Station d'épuration St Hilaire de Mortagne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Mortagne-sur-Sèvre - Gazeau-Evrunes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	78.558
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		78.558

Station de Saint-Aubin des ormeaux - route de Saint-Martin-des-Tilleuls :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre, ZA du bois Chabot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station de Saint-Laurent-sur-Sèvre - La Pârie :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	53.55
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		53.55

Station de Saint-Malo-du Bois -Est :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	28.014
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28.014

Station de Saint-Malo-du-Bois - Poupet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers STEU ⁽¹⁾ - de St Malo-du-Bois	☐ Conforme	0.45
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.45

Station de Saint-Martin-des-Tilleuls - Route des Landes-Genusson :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

Station de Tiffauges - le bourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	12.32
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		12.32

Station de Treize Vents - Route de Mallièvre :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Néant

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4- Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux <u>engagés</u> (bons de commandes) pendant le dernier exercice budgétaire, dépenses d'équipement	724 982.47 €
Montants des subventions en € perçues	92 017.07 €
Montants des contributions du budget général en €	0.00 €

4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 455 837.38 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	219 086.52 €
	en intérêts	58 220.82 €

4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2024,

- Dotation aux amortissements, immobilisations incorporelles et corporelles : 675 591.15 €
- Quote-part subventions investissements : 148 165.09 €.

4.4 Opérations réalisées ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Opérations réalisées ou ayant débutées en 2024		Montants HT mandatés en 2024
Chanverrie	La Barboire, nouvelle station d'épuration	357 109,96 €
Chanverrie	rue Notre Dame	3 800,33 €
Chanverrie	rues de l'écu et St Joseph	11 245,42 €
Chanverrie	avenue de la Fresnaye, rues des Bourdinières, des Rocs et des Collines	2 040,80 €
Chanverrie	SE du Coudreau, équipement d'un déflecteur SPEED-O-CLAR	53 002,72 €
Chanverrie	ZAE Chiron de la Roche	3 920,00 €
La Gaubretière	rue des Alouettes, des Moulins et du Caillon neuf	91 660,91 €
Les Landes-Genusson	rue d'Auvergne	39 839,41 €
Les Landes-Genusson	rue de la Fontaine	48 613,86 €
Mallièvre	rue du Ménicle	220,00 €
Treize-Vents	rue du Ménicle	220,00 €
Mortagne-sur-Sèvre	rue du Puy Nardon et Lazare	596,02 €
Mortagne-sur-Sèvre	SE d'Evrunes, équipement d'un déflecteur SPEED-O-CLAR	45 467,45 €
Mortagne-sur-Sèvre	ZAE La Louisière	5 820,00 €
St Laurent-sur-Sèvre	rue de la terrasse	6 655,82 €
St Laurent-sur-Sèvre	rue du Coteau, du Bosquet et du Moulin	11 868,84 €
St Laurent-sur-Sèvre	PR de la Parie	2 185,50 €
St Laurent-sur-Sèvre	secteur du complexe sportif	52 426,68 €
St Malo-du-Bois	Poupet	89 672,25 €
St Malo-du-Bois	rues du Doué et de la Vallée	536,24 €
Tiffauges	Grande rue (partie basse) et rue des quatre vents	152,14 €
Tiffauges	rues St Aubin du Lazaret et du Calvaire	259 637,33 €
Treize-Vents	Beauregard	37 671,00 €
Treize-Vents	cité des Genêts	440,00 €
Territoire	SDA et étude de zonage	175 847,86 €
Territoire	Branchements	48 045,05 €
Territoire	hors opération 2315	2 500,00 €
		1 351 195,59 €

4.5 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels HT de l'opération
Chanverrie, avenue de la Fresnaye, rues des Bourdinières, des Rocs et des Collines	521 200 €
Chanverrie, station d'épuration : Adaptation et réhabilitation après installation du déflecteur SPEED-O-CLAR y compris centrifugeuse	285 300 €
Les Landes-Genusson : rue François-Athanase de Charrette : réhabilitation	157 000 €
Les Landes-Genusson : amélioration et réhabilitation ponctuelles selon prescriptions du schéma directeur d'assainissement	35 000 €
Mallièvre, le long de la Sèvre Nantaise : réhabilitation	21 600 €
Mallièvre et Treize-Vents, rue du Ménicle : mise en séparatif	102 800 €
Mortagne-sur-Sèvre, station d'épuration d'Evrunes : Adaptation et réhabilitation après installation du déflecteur SPEED-O-CLAR	78 000 €
Mortagne-sur-Sèvre, rues de l'Industrie et de la Guilletonnerie (secteur de la Chaonnerie), réhabilitation	218 000 €
Mortagne-sur-Sèvre, secteur amont PR STEP d'Evrunes, rues de l'Ardillet, de la Vigne, de la Nouvelle, du Centre, du Querry et place Lorette : réhabilitation de	557 600 €
Mortagne-sur-Sèvre, station d'épuration d'Evrunes : Adaptation et réhabilitation après installation du déflecteur SPEED-O-CLAR	78 000 €
Mortagne-sur-Sèvre : amélioration et réhabilitation ponctuelles selon prescriptions du schéma directeur d'assainissement	55 000 €
St Laurent-sur-Sèvre, équipement du PR de la Parie	70 300 €
St Laurent-sur-Sèvre : rues du Coteau, du Bosquet, du Moulin et de la Sèvre Noire (avec poste de refoulement), réhabilitation	561 000
St Martin-des-Tilleuls et St Aubin-des-Ormeaux : étude de faisabilité pour le programme de construction d'une station d'épuration commune	20 000 €
Treize-Vents, cité des Genêts	51 400 €
Autosurveillance réglementaire	99 000 €
Schéma Directeur d'assainissement et étude de zonage	170 000 €
Branchements	38 400 €

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Néant

6- Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 589
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	303.853
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2.25 € à 2.33 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	74 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 €

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de 4,66 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,39 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur :
services.eaufrance.fr/agence/02/2025

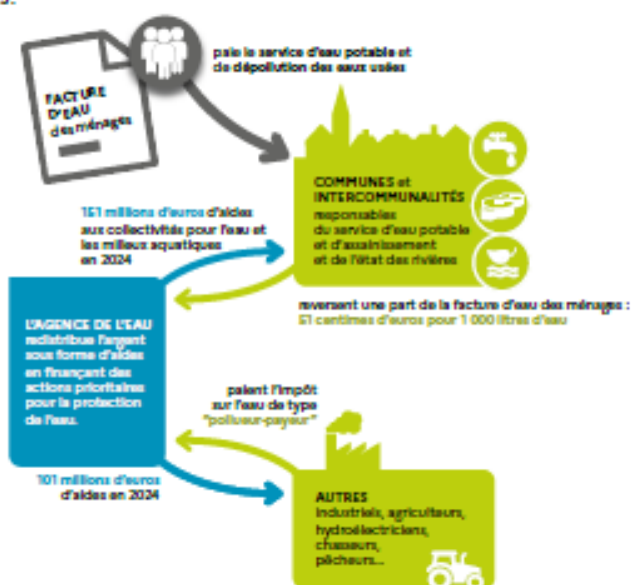
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières.

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPOS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.23, impose à la ou au **maire** ou à la ou au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPPQ) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est transmis au plus tard dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le **maire** ou la ou le **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** doit la publier en ligne sur son site internet et l'information doit être mise à jour chaque année par l'organe de l'eau ou l'office de l'eau sur les références figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'entretien.

RPPQ = des réponses à vos questions : <http://www.eaufrance.fr/actualites/question/rppq/vos-questions>

Édition mars 2025

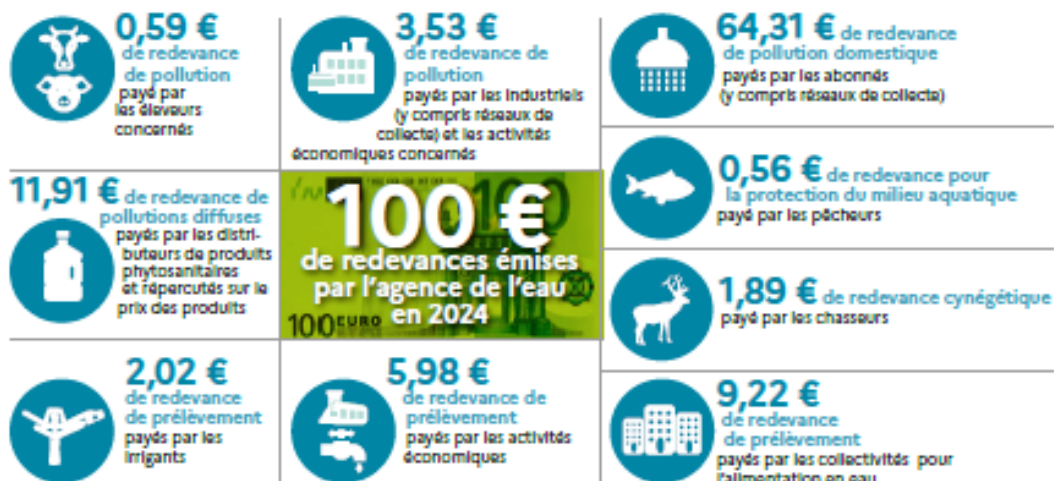
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

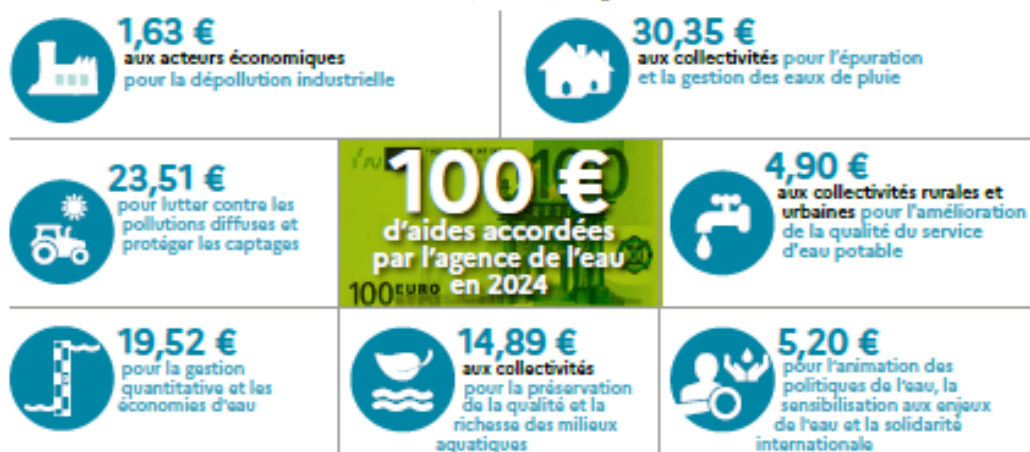


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'Intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kersia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

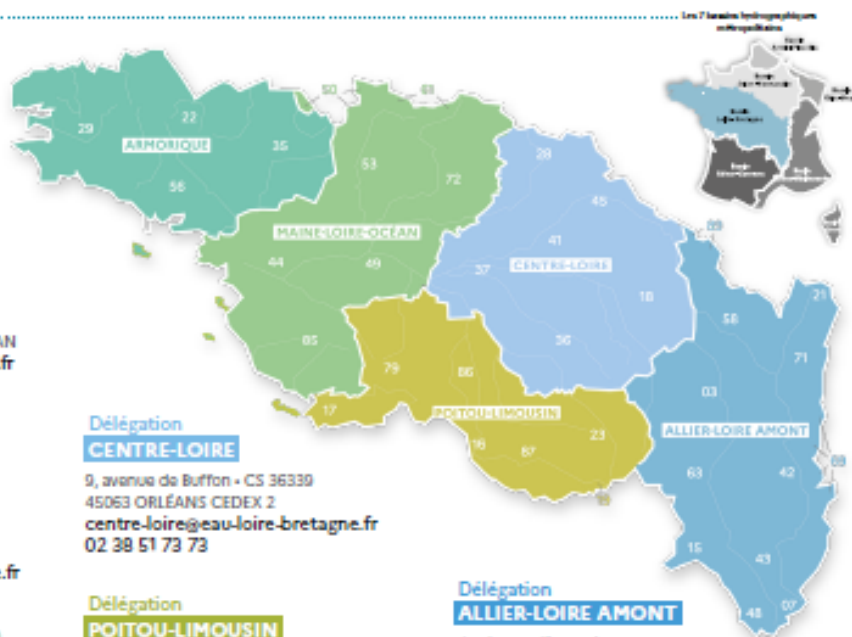
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Godollette • CS 20040
85282 SAINT-BENOÎT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40030
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>